



Tél : 03 88 85 62 90
 Courriel : mairie@dieffenbach-au-val.fr

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 SEPTEMBRE 2021

Sous la présidence du Maire SCHMITT Bernard
 Convocation du 3 septembre 2021

Présents : CHAUMET Cédric - GUNTZ Régis - HALTER Fabien - LEIBEL Isabelle - LUX Nathanaël - NAAS Martine - ORIGAS Jean-Louis - RISCH Sébastien - ROBUR Marine - SCHMITT Stéphane - SPEHNER-REBOUL Justine - WINÉ Marie-Claude

Excusés : BEBON Pascal - WEISS Jean (procuration à SCHMITT Stéphane)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 5 juillet 2021
2. Modification de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal
3. Rapport annuel du SDEA et du SMICTOM

1. Approbation du compte-rendu du 5 juillet 2021

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Modification de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les voies du lotissement sont achevées et qu'il convient de les classer dans la voirie communale (annexe).

Il rappelle qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil municipal.

Vu la délibération du 02/05/2018 nommant les voies du lotissement "Rue de l'Altenberg" ;
 Vu la délibération du 27/07/2020 rétrocedant les voies et réseaux du lotissement "Rue de l'Altenberg" dans le domaine public communal ;
 Vu la délibération du 04/09/2020 créant le sentier piéton d'accès au lotissement "Rue de l'Altenberg" ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

> décide le classement dans la voirie communale des voies du lotissement "Rue de l'Altenberg" (335 ml) et du sentier piéton (50 ml) pour une longueur totale de 385 ml, ce qui porte la **longueur totale de la voirie communale à 5623 ml** (5238 ml + 335 ml + 50 ml),

> donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches nécessaires à la modification du classement de la voirie communale du document cadastral.

3. Rapports 2020 du SDEA et du SMICTOM

Le Conseil Municipal approuve les rapports 2020 du Syndicat Départemental des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) et du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) présentés par M. Jean-Louis ORIGAS, Adjoint au Maire, délégué auprès de ces organismes.

 Suivent les signatures des membres du conseil municipal présents :

BEBON Pascal excusé	CHAUMET Cédric	GUNTZ Régis
HALTER Fabien	LEIBEL Isabelle	LUX Nathanaël
NAAS Martine	ORIGAS Jean-Louis	RISCH Sébastien
ROBUR Marine	SCHMITT Bernard	SCHMITT Stéphane
SPEHNER-REBOUL Justine	WEISS Jean procuration à SCHMITT Stéphane	WINÉ Marie-Claude